

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 20 mars 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-020

Désignation de représentants au sein de l'Assemblée Générale de l'AURCA

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 09/03/2023

Étaient présents :

Marie CABRERA	Marie-Antoinette TAULERE	Louis REVARDY
Christine AURICHE	Pierre CAMPA	Robert STEFAN
Georges GUARDIA	Jean-Marie GUILLOY	Marie-Claire NATIVEL
Corine BORDES	Chantal FABRE	Patrice AYBAR
Bernard CONTON	Vincenzo ROMANO	Ludovic ROBERT
Marjorie POHYLSKI	Jean LOPEZ	
Adrien MOGLIA	Elizabeth MOLINA	
Anaïs CAZORLA	Sylvain GARCIA	
Olivier BATLLE	Jennifer FERNANDES	

Étaient représentés :

Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Georges GUARDIA
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Christine AURICHE
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA

Étaient absents : /

Madame AURICHE Christine est désignée Secrétaire de séance.

Nombre de membres présents :	23	Nombre de procurations :	4	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame le Maire rappelle que, par délibération n°2021-050 du Conseil Municipal du 20/07/2021, la commune de Bages a adhéré à l'Agence d'URbanisme Catalane (AURCA), structure associative qui fédère de nombreux acteurs publics en vue de l'aider à « réfléchir à l'avenir de la commune » par l'accompagnement d'une démarche de « planification stratégique » (bourg-centre).

Dans le cadre de la modification des statuts de l'AURCA et afin d'assurer la représentativité de l'ensemble des membres adhérents au sein de l'Assemblée Générale de l'agence d'urbanisme, Madame le Maire précise qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant.

.../...
Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-020-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Séance du 20 mars 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-020

Désignation de représentants au sein de l'Assemblée Générale de l'AURCA

.../...

Par délibération n°2022-043 du 27 juin 2022, le Conseil Municipal a désigné :

Titulaire	Mme Marie CABRERA
Suppléant	M. Olivier BATLLE

Considérant que Madame le Maire est déjà représentée dans les instances d'AURCA en tant qu'élue du Syndicat Mixte du Bassin du Réart, il convient de désigner un autre titulaire.

Après appel à candidatures, considérant les postulants, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT et après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, les candidats sont :

Titulaire	M. Olivier BATLLE
Suppléant	M. Robert STEFAN

Résultats :

POUR : 26 : Mme CABRERA M. + procuration MARTINEAU N., Mme AURICHE C. + procuration LEHMANN E., M. GUARDIA G. + procuration de BEN ABDESLEM K., M. CONTON B., Mme POHYLSKI M., M. MOGLIA A. + procuration FERNANDEZ E., Mme CAZORLA A., M. BATLLE O., Mme TAULERE M.A., M. CAMPA P., M. GUILLOY JM., Mme FABRE C., M. ROMANO V., M. LOPEZ J., Mme MOLINA E., M. GARCIA S., Mme FERNANDES J., M. REVDY L., M. STEFAN R., Mme NATIVEL M.C., M. AYBAR P., M. ROBERT L.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 : Mme BORDES C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉSIGNE à la majorité les membres ci-après :

Titulaire	M. Olivier BATLLE
Suppléant	M. Robert STEFAN

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de séance,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Mme CABRERA



Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-020-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023